

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr. .  
GENERALE  
S/14813  
23 décembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE DATEE DU 21 DECEMBRE 1981, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES  
SOVIETIQUES MEMBRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du communiqué de  
l'Agence Tass concernant la décision prise par Israël le 18 décembre 1981  
d'étendre l'application de ses lois au territoire syrien des hauteurs du Golan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de  
ce communiqué comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Union  
des Républiques socialistes soviétiques  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) O. TROYANOVSKI

Annexe

Communiqué publié par l'Agence Tass le 18 décembre 1981

Tel Aviv a décidé d'imposer les lois israéliennes dans le territoire syrien des hauteurs du Golan, qu'Israël a occupé en 1967.

A cet égard, l'Agence Tass est autorisée à déclarer que, dans les milieux dirigeants de l'Union soviétique, cette décision est considérée comme une tentative d'annexion d'un territoire qui a toujours été syrien et comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international et en particulier de la résolution bien connue du Conseil de sécurité concernant le règlement de la question du Moyen-Orient. Cet acte de provocation et d'hostilité à l'égard des Arabes et en particulier à l'égard de la République arabe syrienne - qui est un Etat souverain - commis par Israël, entraîne une aggravation encore plus dangereuse de la situation au Moyen-Orient.

Ce nouvel acte d'agression d'Israël est étroitement lié à la politique militariste des Etats-Unis et il est la conséquence directe de l'accord anti-arabe de Camp David et de la politique des règlements séparés. Il est la manifestation concrète de la "coopération stratégique" américano-israélienne et le résultat de la collusion des intérêts impérialistes des Etats-Unis et des ambitions expansionnistes d'Israël.

De même que les autres actes d'agression commis par Israël ces derniers temps, la tentative d'annexion des hauteurs du Golan signifie que Tel Aviv s'oppose par tous les moyens au règlement pacifique de la question du Moyen-Orient, bien que cette politique soit lourde de conséquences graves, surtout pour Israël et le peuple israélien.

Les actes d'Israël posent avec la plus grande acuité la question de la nécessité de rappeler à l'ordre l'agresseur. L'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité qui dispose des pouvoirs nécessaires, peuvent et doivent faire résolument obstacle à la politique expansionniste d'Israël.

Malgré tous les efforts déployés par Israël pour s'implanter dans les territoires occupés, il s'agit d'une entreprise sans espoir. Nul ne saurait priver les peuples arabes de leurs droits souverains inaliénables. L'heure viendra où l'histoire apportera une réponse définitive à cette question.

L'Union soviétique condamne résolument les attentats d'Israël à des territoires étrangers et réaffirme sa solidarité avec le peuple syrien et les autres peuples arabes. Elle continuera à soutenir leur juste cause et à s'efforcer d'obtenir un règlement global et l'instauration d'une paix juste au Moyen-Orient.

-----

